



**Réseau québécois pour l'inclusion sociale**  
des personnes sourdes et malentendantes

2494, boul. Henri-Bourassa Est - bureau 202  
Montréal (Québec) H2B 1T9

SRV: 450-256-0231  
Télec.: 514-278-6886

**Courriel** : [administration@reqis.org](mailto:administration@reqis.org)

---

Montréal, le 30 juillet 2018

**Objet:** *Pour une loi québécoise plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées*

Madame,  
Monsieur,

Par cette lettre, nous (le Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes - **ReQIS**) appuyons la nécessité d'avoir une loi provinciale plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Au cours des dernières années, de nombreuses personnes et organismes ont constaté l'inefficacité de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. À l'instar de ce qui se fait tant dans certaines provinces canadiennes qu'à l'étranger depuis de nombreuses années, nous croyons que le Québec doit adopter une loi beaucoup plus contraignante. Un cadre juridique avec des échéanciers et des mécanismes de suivis permettront au Québec de se doter d'un projet à long terme pour rendre nos communautés plus accessibles.

Le **ReQIS** a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et à la défense des droits des personnes sourdes et malentendantes, signeuses et oralistes.

Nous désirons appuyer Québec accessible et souhaitons participer au processus de réflexion pour une réforme législative favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Cordialement,

Marie-Andrée Gilbert, directrice générale par intérim  
2494, boul. Henri-Bourassa Est - bureau 202  
Montréal (Québec) H2B 1T9